

Paris FRANCE, 28/04/2022

|     |      | ,   |       |
|-----|------|-----|-------|
| Par | la r | res | ente. |

MM. Badin, Bulliard et Rakotoarison s'engagent à respecter et faire appliquer le RÈGLEMENT INTÉRIEUR suivant.

Ce règlement a pour vocation de régir les conduites et dispositions au sein de l'entreprise TECH FOR TEAMS.



#### I CHAMPS D'APPLICATION

## Article 1 - Objet

Conformément à la loi, et Mr. TISSOT Philippe, le présent règlement intérieur a pour objet de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et au bon fonctionnement de l'entreprise.

Il sera complété ou précisé, le cas échéant, par des annotations dans la mesure où elles porteront prescriptions générales et permanentes dans les matières mentionnées à l'alinéa précédent.

#### II \_ COMMUNICATION

## Article 2 - Dispositions Générales

En matière de communication, les membres de l'équipe devront communiquer de manière respectueuse et ouverte afin de mener les taches à bien.

En cas de problème rencontré, il est nécessaire de demander de l'aide aux autres afin de permettre à chacun de progresser.

Dans le cas où une personne requerrait de l'aide, il est interdit d'attaquer, humilier ou moquer cette personne. Il impératif de communiquer en restant critique du travail de chacun de manière constructive.

#### III\_ RESPECT

## Article 3 – Dispositions Générales

En matière de respect, les membres de l'équipe devront respecter, non seulement les règles, mais également les autres membres de l'équipe.

Les missions attribuées à l'individu devront être accompli dans le respect des délais fixés, et devront refléter un travail sérieux et à la hauteur des standards de l'entreprise.

La ponctualité aux meetings, en présentiel ou distanciel, est déterminée comme +/-15 minutes l'heure fixée. En cas de retard dû à des imprévus, il est convenu de prévenir les autres membres de l'équipe par message avant la fin du délai précédemment déterminé.



#### IV\_ EFFICACITE

## Article 4 - Dispositions Générales

En matière d'efficacité, les membres de l'équipe devront, pour chaque mission, fournir un travail sérieux et qualitatif, reflétant les standards de l'entreprise.

Durant les cours, les individus seront ponctuels, studieux et impliqués.

Les règles déterminées à l'alinéa précédent s'appliqueront à toutes les occasions de meetings dans le cadre du projet.

Durant les phases de développement et de travail individuel, les méthodes de gestion du temps devront être appliquées.

## Article 5 – Champs d'application

Afin d'accomplir les missions, les membres de l'équipe devront utilisés les outils déterminés à l'article 5, alinéa 2 du Règlement Intérieur.

Les outils et leurs fonctions sont les suivants :

- Trello: gestion des missions et de leur évolution
- Gantt : organigramme du fonctionnement du projet
- CMS : outils de développement pour le site internet
- Focus To-Do: application de gestion du temps

L'article est susceptible aux modifications en fonction des évolutions des missions.

#### **V\_MEETINGS**

## Article 6 - Dispositions Générales

En matière de meetings, les membres de l'équipe se retrouveront hors des heures de travail imposées par l'employeur (ESGI) pour discuter de l'avancement du projet de manière hebdomadaire.

Ces meetings auront lieu les samedis de 10h30 à 11h30 et auront pour objectif de communiquer ouvertement sur l'avancement de chacun.

En matière de teambuilding, des meetups post work seront organisés après l'accomplissement des points clés déterminés.



## VI\_ ACCOMPLISSEMENTS

## Article 7 – Dispositions Générales

En matière d'accomplissement, les individus composants l'équipe devront prendre connaissance des missions accompli par les autres membres de l'équipe. Ceci a pour objectif de permettre de communiquer ouvertement et avec respect sur les résultats accompli et juger la qualité du travail réalisé.

Après l'accomplissement de chaque point clé, une célébration sera organisé pour fêter le progrès.

## Article 8 – Champs d'application

Afin de célébrer les accomplissements, les membres de l'équipe devront se référer à l'article 8, alinéa 2 du Règlement Intérieur :

- 28/04/22 : Rendu Règlement Intérieur, GANTT, Trello
- 01/05/22 : Rendu Premier
- 04/05/22 : Rendu Avancement Gestion de Projet
- 22/05/22 : Rendu CMS & SEO
- 17/06/22 : Rendu Final Gestion de Projet
- 19/06/22 : Rendu SEO & KPI
- 17/07/22 : Rendu Client

L'article est susceptible aux modifications en fonction des évolutions des missions.

VII\_ SIGNATURES

Mr. Loïc BADIN

Mr. Paul BULLIARD

Mr. Jason RAKOTOARISON

24X/